



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 14282

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'utilisation des TIC à l'école primaire. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les initiatives qu'il compte prendre afin de généraliser l'usage des TIC par les enfants fréquentant nos écoles primaires.

Texte de la réponse

Depuis la mise en place du brevet informatique et interne (B2i) en novembre 2000, le ministère de l'éducation nationale n'a cessé d'intensifier ses efforts en matière de généralisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication à l'école primaire. La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 définit un socle commun de connaissances et de compétences au sein duquel la grande compétence 4 concerne la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, s'appuyant sur le B2i. Les nouveaux programmes de l'école primaire appliqués depuis la rentrée scolaire 2008-2009 intègrent les compétences définies dans le socle commun pour ce niveau d'enseignement, dans tous les champs disciplinaires. Un plan de développement des TICE dans le premier degré et les écoles primaires est en cours de déploiement. Cela se traduit par l'inscription dans tous les projets d'école d'un volet numérique dès la rentrée 2008-2009 ; la remise de 30 000 clés USB contenant des ressources didactiques et pédagogiques pour les nouveaux professeurs ; l'édition, à l'intention des élus locaux, d'un cadre de références des matériels et des infrastructures afin d'aider ceux qui le souhaitent à déterminer les choix d'équipement des écoles ; ce guide devrait permettre d'aider à ce que les écoles soient dotées d'un matériel plus homogène et dont les spécifications correspondent aux besoins définis par les programmes ; le taux d'équipement visé pour 2010 est d'un ordinateur pour dix écoliers ; l'expérimentation de 1 000 visioconférences en cours de développement ; elle vise à favoriser l'apprentissage des langues en permettant aux élèves de dialoguer avec des locuteurs natifs ; la signature, le 2 octobre 2008, d'une convention avec la Caisse des dépôts et consignations pour la mise en place avec les collectivités locales, de 400 cyberbases dans les écoles primaires d'ici 2013 ; la sensibilisation de la filière de reconditionnement d'ordinateurs aux besoins des écoles.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14282

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2008, page 279

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10945